



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-CONSTANT

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR
RÈGLEMENT NUMÉRO 1484-15

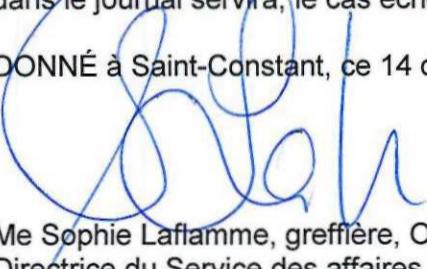
AVIS est donné que lors d'une séance tenue le 10 novembre 2015, le Conseil municipal de la Ville de Saint-Constant a adopté le règlement numéro 1484-15 modifiant le règlement de zonage de la Ville de Saint-Constant numéro 960-96 afin de créer la classe d'usage «Culture à des fins médicales contrôlées» en l'ajoutant à la liste des classes d'usages autorisées dans le groupe rural – RU et autoriser cette classe d'usage dans la zone RU-306.

Ce règlement est déposé au greffe de la Ville, au 147, rue Saint-Pierre, Saint-Constant, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures régulières de bureau.

Ce règlement est entré en vigueur le 30 novembre 2015, soit à la date de délivrance du certificat de conformité par la Municipalité régionale de comté de Roussillon.

Le présent avis est également disponible pour consultation sur le site web de la Ville à l'adresse suivante : <http://www.ville.saint-constant.qc.ca/>. Seule la date de publication dans le journal servira, le cas échéant, pour la computation des délais prévus par la Loi.

DONNÉ à Saint-Constant, ce 14 décembre 2015.


Me Sophie Laflamme, greffière, OMA, DGA
Directrice du Service des affaires juridiques et greffe